

**FICHE FORMATION**  
**CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance**  
**Formation par Validation des Acquis de l'Expérience ( VAE)**

Gestionnaire :  
 Nadège MARIE  
 21/01/21 V3

<i>Désignation de la formation / Durée / Dates / Lieux / Effectif</i>	<i>Financements possibles</i>
<p><b>CAP AEPE – Certificat d'Aptitude Accompagnant Educatif Petite Enfance</b></p> <p>Formation en VAE</p> <p>Au centre de formation Frédéric Ozanam 5 rue des Charmilles 71000 Macon</p> <p>Le centre de formation propose une aide de 24h maximum de suivi. Les heures et la durée de formation varient en fonction du parcours personnalisé du candidat et des domaines de compétences à valider</p>	<p>Autofinancement Pôle Emploi CPF de Transition (ex CIF) CPF Passeport VAE Conseil Régional Plan de formation des entreprises</p>
<i>Objectifs de la formation</i>	
<p><b>Acquisition des compétences de l'accompagnant éducatif Petite Enfance</b> : Selon l'arrêté du 22 février 2017 relatif à la formation conduisant CAP d'accompagnant éducatif Petite Enfance : Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. → Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.</p> <p>Ce diplôme reprend et actualise le référentiel du CAP Petite Enfance.</p>	
<i>Prérequis nécessaires pour participer à la formation</i>	
<p>Aucun diplôme n'est requis pour accéder à cette formation Le candidat devra avoir la recevabilité du livret 1 par décision du CERFA L'ensemble des documents relatifs à la VAE sont téléchargeables sur le site : <a href="https://travail-emploi.gouv.fr">https://travail-emploi.gouv.fr</a>.</p>	
<i>Public concerné par la formation &amp; Nombre minimum et maximum de participants</i>	
<p>Il est permis à toute personne qui justifie de 3 ans d'activité professionnelle dans le domaine de la Petite Enfance, salariée, non salariée ou bénévole d'au moins un an cumulés à temps plein (ou au moins à mi-temps et même faite à l'étranger) réalisée dans un même champ professionnel, d'obtenir son diplôme sans passer les épreuves du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance. Groupe de 10 à 25 personnes</p>	
<i>Modalités d'accès ou d'inscription à la formation (si applicable)</i>	
<p>Procédure d'inscription pour un suivi de VAE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après avoir reçu la recevabilité du livret 1 et sous présentation du livret 2, le candidat devra remplir et envoyer le dossier d'inscription au centre de formation ( à télécharger sur le site du centre de formation ou disponible sur place)</li> <li>- Puis il sera convoqué pour un entretien afin de construire son parcours personnalisé de formation</li> </ul>	

**FICHE FORMATION**  
**CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance**  
**Formation par Validation des Acquis de l'Expérience ( VAE)**

Gestionnaire :  
 Nadège MARIE  
 21/01/21 V3

**Programme détaillé de la formation**

La formation préparant au CAP AEPE comprend un total de 855 heures dont 400 heures de formation théorique (780h pour les CIF), 455 heures de formation en milieu professionnel (stages) et, éventuellement, 75 heures de module de renforcement sur les disciplines suivantes : Mathématiques – Physiques ; Français ; Histoire-Géographie. La formation théorique est constituée de cours : Prévention Santé Environnement, Technologies, Sciences Médicosociales, Biologie, Nutrition / Alimentation,

Travaux Pratiques (cuisine, entretien des locaux, couture, puériculture, animation), formation aux premiers secours (PSC1), mises en situation permettant d'acquérir les compétences suivantes :

- EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- EP2 : Exercer son activité en accueil collectif
- EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

**Moyens pédagogiques et techniques**

Le centre de formation met à la disposition des élèves des salles de cours équipées d'internet et de vidéoprojecteurs. Des fiches de cours sont régulièrement distribuées et une photocopieuse est mise à disposition des stagiaires. Le centre de formation dispose également d'une cuisine pédagogique et de divers équipements nécessaires aux enseignements techniques notamment une salle Sciences Médico-sociales équipée de matériel de puériculture.

**Moyens d'encadrement**

Les stagiaires disposent d'un secrétariat pour les accompagner dans leurs démarches administratives. Le candidat sera suivi par un formateur ou par le responsable de formation

**Modalités de suivi (si applicable) et d'évaluation [d'atteinte des objectifs] de la formation**

Tout au long de la formation, le formateur a pour mission de suivre les écrits du livret 2, des stagiaires en les guidant et les aidant à la réflexion.

Des oraux blancs sont mis en place pour entraîner les stagiaires aux épreuves portant sur les 3 unités professionnelles à valider.

**Validation de la formation**

Formation diplômante

L'obtention du CAP est conditionnée par l'obtention de la moyenne dans chacune des 3 épreuves professionnelles

**Contact**

Pour tout renseignement ou pour une demande de bulletin d'inscription vous pouvez contacter : Mme Nadège MARIE – Responsable du centre de formation  
[nadege.marie@ndozanam.org](mailto:nadege.marie@ndozanam.org)

**« Informations utiles »**

Coût de formation :

Frais de dossier = 30 €

Tarif horaire = 47.5 euros de l'heure